

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_192

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION  
CULTURELLE**

**APPROBATION D'UNE  
CONVENTION A PASSER AVEC  
LA VILLE DE ROANNE DANS  
LE CADRE D'UN  
PARTENARIAT ENTRE LE  
MUSEE JOSEPH DECHELETTE  
ET LES MARDIS DU GRAND  
MARAIS POUR LA NUIT  
EUROPEENNE DES MUSEES  
2023**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* : Jean-Marc DETOUR, conseiller municipal

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC  
LA VILLE DE ROANNE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT  
ENTRE LE MUSEE JOSEPH DECHELETTE ET  
LES MARDIS DU GRAND MARAIS POUR  
LA NUIT EUROPEENNE DES MUSEES 2023**

Véronique MOUILLER, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'action culturelle et de la communication, expose à l'assemblée :

La Nuit des Musées est un évènement européen. C'est l'ouverture exceptionnelle, simultanée et le plus souvent gratuite de musées européens durant une soirée, afin d'inciter de nouveaux publics, notamment les familles, les jeunes et les plus défavorisés, à se rendre dans les musées. Elle a lieu chaque année depuis 2005.

Le Musée Joseph Déchelette de Roanne s'associe à l'évènement depuis 2019 avec une programmation mêlant l'ouverture des salles intérieures, installation de sculptures musicales et foodtruck dans le Jardin, atelier de DJing, bal électro pour les enfants puis set électro festif dans la cour. La soirée avait été organisée en 2022, en partenariat avec le collectif de musiques électroniques riorgéois *La Filoutrie*. L'évènement a très bien fonctionné avec cette formule et a rencontré un vif succès auprès notamment des jeunes de 18 à 30 ans.

Le Musée a sollicité le service culturel de la Ville de Riorges sur sa compétence musiques actuelles afin de réfléchir à une programmation qui, lors de l'édition 2023, prendrait le relais, après la fermeture du Musée à Roanne, après 23h30, aux Mardi(s) du Grand Marais à Riorges, afin de répondre à une demande de seconde partie de soirée de la part du public.

La ville de Roanne à travers le Musée Joseph Déchelette et la ville de Riorges, à travers Les Mardi(s) du Grand Marais souhaitent développer leur aire d'audience et toucher un public plus large, notamment jeune de 18 à 30 ans. C'est pourquoi les deux lieux s'associent afin de proposer un évènement culturel fort autour du patrimoine et des musiques électroniques sur le territoire roannais, dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées prévue le samedi 13 mai 2023. Pour se faire, les deux villes s'associent à l'association riorgéoise La Filoutrie.

Chacune des structures prendra en charge financièrement la partie de programmation se déroulant sur son territoire.

La communication autour de cet évènement sera intégrée aux outils de chacune des deux structures après accord de l'autre partie. Flyer, affiche et conférence de presse seront communs et pris en charge par la ville de Roanne.

Le Musée assure également le lien avec la STAR qui, dans le cadre d'un partenariat mettra à disposition des navettes Festy pour assurer les déplacements entre les deux lieux.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à *l'unanimité* :

1°) approuve la convention à passer avec la ville de Roanne, dans le cadre de « La nuit des Musées », évènement européen qui aura lieu le samedi 13 mai 2023.

2°) dit que ladite convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre les deux communes.

3°) précise que la durée de la convention est conclue pour l'édition 2023 de la Nuit des Musées ;

4°) autorise le maire à signer cette convention.

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,  
Michel CELLIER

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN